

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **63 (1927)**

Heft 24

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : Albert CHESSEX : *Un adieu.* — Ulysse BRIOD : *A propos des maisons de jeu.* — A. BELLON : *Les grands principes montessoriens et leur application à l'école enfantine* (suite et fin). — A. DESCOEUDRES : *Conte de Noël : L'ogre qui jouait aux jonchets.* — LES LIVRES : *Pestalozzi et son temps.* — *Primes de l'« Educateur ».* — *Table des matières.*

UN ADIEU

Ce n'est pas sans une certaine mélancolie que je trace ces mots en tête de ces lignes. Dès ma nomination à l'Ecole normale de Lausanne, j'ai pensé que le temps me manquerait pour rédiger notre journal. J'espérais cependant terminer mon mandat et rester à mon poste jusqu'à fin décembre 1928. Mais je me rendis compte bien vite que — sous peine de saboter mon travail — je devais m'en aller tout de suite.

Il y a neuf ans qu'Ernest Briod m'appelait à rédiger la *partie pratique* de l'*Educateur*. Et comme le rappelait l'autre jour Werner Brandt à la séance du Comité de Rédaction, il y a sept ans que le Bureau neuchâtelois de la Romande (Fritz Hoffmann, Werner Brandt, Vital Huguenin) me demandait de partager avec Pierre Bovet la direction de notre organe. Puis ce furent les quatre années d'étroite collaboration avec Duvillard et Dottrens du Bureau genevois ; enfin, dès 1925, le travail en commun avec le Bureau actuel. Le contact avec ces hommes de valeur, animés d'un enthousiasme éclairé pour le grande cause de l'éducation du peuple, a toujours été pour moi une joie et un réconfort.

D'autre part, une vive amitié ne tarda pas à cimenter l'équipe Bovet-Rochat-Chessex, et l'on comprendra le chagrin que j'éprouve à en sortir aujourd'hui. En ce qui concerne plus particulièrement l'*Educateur*, je tiens en m'en allant à rendre hommage au tact parfait, à la largeur de vues, à l'esprit conciliant de Pierre Bovet. Jamais, en sept ans de collaboration régulière et soutenue, un seul nuage ne s'est élevé entre nous. Aussi n'est-ce pas sans peine que je lui dis adieu.

Il y a autre chose encore dans le travail quotidien des rédacteurs de notre organe qui réconforte et qui tonifie, c'est de se sentir en contact avec l'élite de nos collègues, d'entendre battre près de soi

le cœur même de l'école populaire romande. Si la rédaction de l'*Educateur* est une tâche singulièrement absorbante et souvent délicate, elle n'est point ingrate pourtant.

C'est pourquoi je ne veux pas m'en aller sans exprimer ici ma profonde reconnaissance à ceux qui m'ont appelé à ce poste d'honneur : à Ernest Briod et au Bureau neuchâtelois de la Romande (1914-1920) ; aux Bureaux successifs de la S. P. R. qui m'ont soutenu de leurs conseils et de leur amitié ; au Comité de Rédaction dont les sages avis et l'appui précieux ne m'ont jamais fait défaut (et je m'en voudrais de ne pas rappeler ici la mémoire de William Rosier et de Fritz Hoffmann) ; aux Comités centraux de nos sections cantonales ; à notre éditeur, M. Samuel Payot ; aux Imprimeries Réunies et à M. Portmann, en particulier ; à mes amis Pierre Bovet et Albert Rochat. A tous, merci.

Et maintenant, comme avait dit François Guex en 1916, comme disait à son tour en 1920 Ernest Briod : « En avant pour la nouvelle étape ! »

Vive l'équipe Bovet-Rochat-Grec ! Vive l'*Educateur* et le *Bulletin* ! Vive l'école populaire ! Vive la Société pédagogique romande !

ALBERT CHESSEX.

A PROPOS DES MAISONS DE JEU

Est-il opportun que la question des jeux, tranchée par un article constitutionnel, mais reprise par des groupes puissants et intéressés, soit abordée dans l'organe des éducateurs romands ? Oui, certainement, puisqu'il s'agit d'une question d'ordre moral et social soumise au jugement de l'opinion publique.

Le citoyen non prévenu qui lit l'article 35 de la Constitution fédérale n'hésite pas à croire que l'application en est facile : « Il est interdit d'ouvrir des maisons de jeu. Celles qui existent actuellement seront fermées le 31 décembre 1877. Les concessions qui auraient été accordées ou renouvelées depuis le commencement de l'année 1871 sont déclarées nulles.

» La Confédération peut aussi prendre les mesures nécessaires concernant les loteries ».

Que veut-on de plus clair ?

En littérature juridique on appelle maison de jeu « tout établissement dans lequel le jeu est exploité en grand », ou bien même : « Est considérée comme maison de jeux toute entreprise dans laquelle on spéculé sur les jeux de hasard ».

Dans les premières années qui suivirent l'adoption de la Cons-

titution de 1874, l'article 35 fut appliqué selon l'esprit du législateur, grâce à l'énergie du Conseil fédéral. Mais peu à peu des infiltrations s'insinuent dans l'interprétation de l'article constitutionnel, qui font fléchir les principes primitifs. On en vient à discuter non plus de l'interdiction de la maison de jeu, mais de l'importance des sommes engagées et du risque de pertes rapides. Dès lors les compromis se succèdent et l'indulgence des autorités fédérales enhardit les exploitants. On eut bientôt à se plaindre des kursaals de Genève, de Lucerne, de Montreux, d'Interlaken, où l'on jouait aux petits chevaux ou à la boule. Dans son *Annuaire politique* de 1897, le professeur Hilty écrivait : « Le temps viendra, peut-être encore retardé, où, comme pour les capitulations militaires, la meilleure partie du peuple suisse sera honteuse de s'asservir à une capitulation de conscience pour flatter les goûts de l'étranger ».

Il est frappant de voir, en effet, avec quelle régularité s'accroît d'une part le nombre des cercles publics où l'on joue et d'autre part la mansuétude des autorités fédérales et cantonales. Les jeux des kursaals sont d'abord réprimés, puis tolérés, enfin reconnus par un règlement de 1913. Au moment de la rédaction de l'article 35, il n'y avait pas d'autre maison de jeu que celle de Saxon ; quarante ans après on en compte douze, qui font des affaires florissantes. Cela alla si loin que les adversaires des jeux durent recourir en 1914 à l'initiative populaire qui obtint un grand nombre de signatures : le peuple suisse n'aime pas les maisons de jeu. Mais les autorités fédérales laissèrent traîner l'examen de l'initiative jusqu'en 1919 et lui opposèrent un contre-projet qui n'eut aucun succès. Le vote populaire ayant consacré le maintien de l'interdiction des jeux (20 mars 1920), il restait aux kursaals un délai de cinq ans pour les supprimer. Cette date ultime fut contestée, si bien que, par d'habiles dissertations juridiques, on réussit à la faire échoir en 1926 au lieu de 1925. On pourrait penser que cette longue période de six ans fut mise à profit par les kursaals pour organiser leurs établissements sans cette ressource illégale. Ce serait par trop naïf. On a introduit dans les hôtels à Louèche, à Zermatt, à Grindelwald, à Pontresina l'exploitation de la roulette sous prétexte que c'est un jeu d'adresse et non plus de hasard. Cette distinction n'est pas dans l'esprit de la Constitution, mais bien dans celui des exploitants qui, par tous les moyens, cherchent à affaiblir la résistance des adversaires. Il suffit de comparer les deux textes, celui de la Constitution, article 35, et celui que proposent les kursaals pour se rendre compte que l'on suit une pente fatale.

Ce dernier est très habilement rédigé. Il a l'air d'admettre en principe l'interdiction des *maisons* de jeu, mais, dans un deuxième alinéa, il statue que *les cantons* peuvent autoriser les *jeux d'agrément*, en tant que l'autorité compétente estime ces jeux nécessaires au maintien et au développement du... tourisme.

Quel citoyen suisse, sérieux et conscient de sa responsabilité morale et civile peut admettre ce méli-mélo de compétences fédérale et cantonale ? Qui commande en réalité dans ce domaine ? Est-ce le Conseil fédéral ou est-ce les gouvernements cantonaux ? Quelle belle matière à conflits ! Voyez plutôt : la Constitution fédérale *interdit* d'ouvrir et d'exploiter des maisons de jeu.

Les cantons *peuvent* les *autoriser* moyennant ci et ça ; ils peuvent également les interdire ; on ne dit pas pourquoi.

Le Conseil fédéral détermine les conditions dictées par l'intérêt public et limite la mise à *deux* francs. Il contrôle les autorisations cantonales.

Enfin, touchante sollicitude des exploitants : « Le quart des recettes brutes des jeux sera versé à la Confédération qui l'affectera aux victimes des dévastations naturelles, ainsi qu'à des œuvres d'utilité publique. »

Les maisons de jeu devenues institutions de bienfaisance, n'est-ce pas admirable ?

A l'heure où nous écrivons, cette demande d'initiative est approuvée par le Conseil national, aux deux tiers des suffrages, ensuite d'un rapport favorable du Conseil fédéral. Cette décision ne doit pas nous surprendre outre mesure : nos magistrats sont souvent plus préoccupés des « réalités » immédiates que des principes fondamentaux de nos institutions. Il semble que la rigueur d'une loi morale les effraie : ils préfèrent les demi-mesures. Ce qui nous frappe en lisant les comptes rendus des débats législatifs sur les jeux, c'est le manque de fermeté et de netteté des déclarations des défenseurs des jeux : on reste sur le seul terrain des probabilités, sans s'apercevoir que la pente glissante conduit fatalement à l'abus.

Pour nous, le doute n'est pas permis : nous ne croyons pas que pour guérir un grand mal il faille en rétablir un petit : l'histoire de l'art. 35 de la Constitution de 1874 est trop instructive pour nous faire hésiter longtemps. Si dès le début cet article avait été appliqué avec la vigilance apportée dans d'autres domaines (délits de chasse, de contrebande, par exemple), nous n'en serions plus à ergoter sur de subtiles distinctions de mots qui jettent la confusion

dans les esprits. Mais il y eut de la faiblesse chez quelques magistrats dans l'application de la loi et les abus augmentèrent en proportion. C'est ce qui donna lieu à une demande plus radicale de suppression des maisons de jeux, en 1915, dans une initiative acceptée par le peuple suisse en 1920. (Voir Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 27 juin 1927.)

Pour justifier l'initiative des kursaals on affirme que les jeux sont nécessaires à leur existence. Autant dire que la prospérité de ces maisons dépend de la passion des habitués pour la boule, la roulette ou les petits chevaux.

Affirmer que ce ne sont pas les grands capitalistes qui *profitent* des jeux, mais les musiciens, les ouvriers et les petits négociants, c'est un argument qui ne peut rassurer personne, car si les jeux sont profitables aux uns, ils sont préjudiciables aux autres. Le jeu a précisément pour rôle *exclusif* de produire un déplacement d'argent, petit ou grand, sans créer un avantage quelconque. Qu'il soit appelé jeu d'adresse, de hasard ou d'agrément, il est immoral dans ses effets comme dans son principe, puisqu'il ne peut que contredire les lois économiques par une répartition aveugle des richesses. D'autre part, il est dangereux, parce que l'exercice crée l'habitude et prépare l'excès. Connaissez-vous des joueurs *modérés* ?

L'excès de travail a pour correctif la fatigue ; l'abus de la boisson entraîne la dégénérescence ; mais le joueur garde jusqu'au bout sa funeste passion, les pertes répétées ne l'en corrigent guère et le gain l'exacerbe.

Au point de vue économique, pas plus qu'au point de vue moral, le jeu n'apporte aucun avantage. C'est un sport improductif par le fait qu'il n'a rien de bienfaisant : ni le corps ni l'esprit n'en recueillent le moindre profit. Qui oserait dire qu'il détend les nerfs et améliore le caractère ? Il ne fait que fortifier les facultés égoïstes et exciter la jalousie ou l'envie. Et compte-t-on pour rien le temps qu'il réclame ? Ne voit-on pas que la pratique du jeu appelle la consommation de boissons alcooliques ? Chez nous, on ne joue que dans les cafés, dans les cercles publics, devant des chopes et des flacons et dans des salles enfumées par la pipe et le cigare.

Considérés en bloc, les jeux de hasard sont désastreux pour la société : ils représentent une perte pour elle. C'est une loi fondamentale de l'économie politique qu'un gain, pour être licite, doit équivaloir à la somme de travail qu'il représente. Or un gain prélevé sur une passion est immoral ; que ce soit l'Etat ou une maison

qui spéculent sur les goûts du public, cette industrie est malsaine et la loi ne doit ni la patronner ni la favoriser.

L'insistance des hôteliers à faire admettre la légitimité des jeux de hasard dans les kursaals est déjà une preuve qu'ils leur rapportent gros. Est-ce une raison pour le public de se laisser duper ? Les débats des Chambres, sauf quelques énergiques déclarations trop rares n'ont pas révélé tout le mal suscité dans certaines villes par ce fléau. Genève cependant ne l'a pas caché et l'attitude de ses porte-parole est éloquente. Souhaitons que ni Lausanne ni Neuchâtel ni Vevey n'aient à pâtir de la mollesse de leurs mandataires aux Conseils de la nation. Pour l'éducateur de la jeunesse, le seul parti à prendre est la réprobation du jeu exploité et tarifé. Son devoir l'engage à mettre ses élèves en garde contre les tentatives de spéculateurs peu scrupuleux, contre le troc onéreux et malhonnête et contre les jeux organisés en vue d'un gain. Ce que notre conscience condamne doit-il être sanctionné par la Constitution ? Jamais.

U. BRIOD.

LES GRANDS PRINCIPES MONTESSORIENS ET LEUR APPLICATION A L'ÉCOLE ENFANTINE

(Suite et fin¹.)

Pour l'éducation méthodique des sens, Mme Montessori a composé un matériel didactique, scientifiquement éprouvé comme étant propre au développement de l'œil, de la main, de l'oreille (appréciation par association ou par contraste des formes, des dimensions, des sons, du poids, du relief, des couleurs, etc.). Mme Montessori a prévu de même divers moyens pour l'éducation du goût et de l'odorat.

L'initiation à l'arithmétique, l'étude de la lecture, de l'écriture, comme aussi celle des différentes branches de l'école élémentaire, grammaire, géométrie, dessin, se fait également à l'aide d'un matériel adapté.

Le matériel d'éducation des sens qui n'a pas de fin en soi, a pour but immédiat d'exercer l'activité de l'enfant.

Mme Montessori considère que la période de la vie qui va de trois à sept ans, étant celle où l'enfant développe surtout ses sens, où les choses beaucoup plus que leur raison d'être l'attirent et l'intéressent, il faut lui fournir des stimulants concrets capables de développer méthodiquement, graduellement ses sensations, afin de poser en lui la base d'une mentalité positive et pratique.

« Sans compter, dit-elle, que par le moyen de l'éducation des sens, on dépistera les tares physiques dont sont atteints certains enfants : myopie, surdité, vices du langage, etc., qui, jusqu'ici, passaient inaperçues aussi longtemps du moins qu'elles ne constituaient pas pour eux une incapacité trop manifeste d'adaptation à l'ambiance. »

Toutefois, si le matériel montessorien d'éducation sensorielle est avant

¹ Voir *Educateur* du 26 novembre 1927.

tout pour l'enfant le moyen d'exercer son activité, il n'en a pas moins pour résultat indirect une adaptation à l'ambiance qui ne tardera pas à porter tous ses fruits. L'enfant qui, à l'aide des emboîtements cylindriques, variant en hauteur et en diamètre, des prismes de formes et de dimensions graduées, des encastremements de formes géométriques, des tablettes de bois de poids différents, des boîtes de résonance aux bruits gradués, des gammes de couleurs, des étoffes de tous grains et des lettres en papier émeri du matériel Montessori, s'est longuement exercé à apparier, à graduer, à peser, à comparer, à distinguer, à contourner, à palper, est entré directement en contact avec le monde extérieur et a inconsciemment développé une affinité sensorielle qui lui sera fort utile dans la vie, au triple point de vue de son éducation pratique, intellectuelle et spirituelle.

Le matériel sensoriel Montessori a l'important avantage de diriger l'activité de l'enfant en même temps qu'il l'exerce, parce qu'il porte en lui-même le contrôle de l'erreur, condition première, essentielle de l'autoéducation. Quand l'enfant s'est longuement arrêté sur l'un des exercices autour duquel il a concentré toute son attention, lorsqu'il l'a répété à satiété, il découvre lui-même ses erreurs et peut s'en corriger sans le secours d'autrui.

La recherche de l'erreur est un puissant stimulant à l'activité et à la concentration de l'enfant qu'on voit parfois s'absorber des jours et des jours dans la répétition du même exercice, le prendre et le reprendre à l'exclusion de tout autre sollicitation de l'ambiance, dont il s'isole du reste absolument jusqu'au moment où s'en étant rendu maître au point de le posséder jusqu'à l'automatisme, il l'abandonnera parce que devenu inutile à son développement et n'y reviendra plus.

Ce contrôle de l'erreur, de mécanique et concret qu'il est dans les exercices du début où il s'impose pour ainsi dire aux perceptions de l'enfant, deviendra plus abstrait à mesure que l'activité de ce dernier prenant des formes plus élevées, il s'attaquera à un matériel plus compliqué, mais il sera toujours uniquement déterminé par les réactions psychiques de l'enfant qui, longuement absorbé par l'un des exercices, s'y sera fixé. La longue répétition des exercices d'éducation des sens, en provoquant chez l'enfant l'observation des rapports existant entre les choses, le conduit insensiblement de l'activité purement sensorielle à l'activité psychosensorielle. C'est le moment choisi par Mme Montessori pour associer la perception au nom et donner à l'enfant, par des leçons brèves et précises, la nomenclature exacte des choses et des objets de son entourage : « C'est rouge, c'est bleu, c'est un carré, c'est un triangle, voilà le plus grand, voilà le plus petit » dira-t-elle simplement à voix haute, claire et lente, en plaçant alternativement sous les yeux de l'enfant une bobinete de fil rouge ou bleu, en contournant devant lui l'une ou l'autre des formes géométriques, en lui présentant le premier et le dernier cylindre d'une série. Cette association du mot à la chose que Mme Montessori fait précéder d'exercices mécaniques de gymnastique du langage dans le but d'amener l'enfant à s'enrichir d'un vocabulaire clair et précis, cette éducation du langage articulé dont les moyens sont divers, conversations, récits, poésies, etc., marchera

de pair avec celle du langage graphique, au moment où l'enfant abandonnera peu à peu les exercices d'autoéducation sensorielle pour ceux d'autoéducation intellectuelle.

Le matériel d'autoéducation Montessori est placé dans l'ambiance de l'enfant en quantité déterminée, car, contrairement à ce que l'on voit dans certaines écoles actives, où il semble que le développement de l'enfant dépende du nombre de boîtes et d'objets qui surchargent armoires et rayons, Mme Montessori nous dit avoir observé que l'excès de matériel retient inutilement l'attention de l'enfant au préjudice de l'éclosion des phénomènes spirituels qu'il retarde, tandis qu'un matériel insuffisant empêche les réactions psychiques d'avoir lieu et les progrès de se réaliser normalement.

Le nécessaire est strictement suffisant, car loin de viser à servir tout au long du chemin de béquille à l'enfant, le matériel doit être uniquement, pour lui, un point de départ, la prise de contact avec le monde réel, l'initiation, l'entraînement nécessaire à l'esprit qui veut prendre son vol.

« C'est l'observation des expressions et de l'ensemble des manifestations de l'enfant qui fait déterminer la « quantité », dit Mme Montessori. L'enfant qui fut longtemps appliqué au travail sur les objets du matériel, avec cette expression d'attention intense si caractéristique, tout à coup, comme un aéroplane qui a accompli sa course brève sur la terre, s'élève insensiblement. »

La valeur du matériel d'autoéducation que Mme Montessori n'a pas inventé de toutes pièces et dont on retrouve plus d'un élément dans d'autres systèmes, réside, essentielle, originale et jusqu'ici sans précédent dans le fait que l'enfant le choisit librement, y revient tant qu'il peut, s'y absorbe aussi longtemps que cela lui est nécessaire, des heures, des jours même sans que l'éducateur ou plutôt l'éducatrice, puisqu'il s'agit ici de petits enfants, fasse rien jamais pour l'en distraire, car elle sait bien, pour peu qu'elle ait compris les grands principes du maître, que nul n'est autorisé à juger de prime abord du temps de maturation nécessaire à l'esprit de chaque enfant pour s'organiser.

C'est l'enfant lui-même qui le révèle en abandonnant peu à peu, ainsi qu'on l'a dit plus haut, les objets devenus inutiles à son développement spirituel. L'éducatrice a le seul devoir de l'observer d'assez près dans ses réactions psychiques pour être toujours à même de lui offrir le stimulant adapté à ses besoins nouveaux, car « il importe, dit Mme Montessori, que le matériel d'autoéducation se présente à l'enfant comme une échelle qui, l'aidant à monter, porterait sur chacun de ses échelons les matériaux nécessaires à l'acquisition des connaissances nouvelles. »

Puisque nous voici amenés à parler de l'éducateur, on peut dire à juste titre que si la conception de Mme Montessori en ce qui concerne le milieu éducatif à créer pour l'enfant est originale, son idéal de l'éducatrice à placer dans ce milieu est pour le moins révolutionnaire. « L'éducatrice, dit Mme Montessori, au lieu de la parole doit apprendre le silence, au lieu d'enseigner, observer, au lieu de se draper dans une dignité orgueilleuse qui veut paraître infaillible, se revêtir d'humilité. »

C'est dire qu'elle la place d'emblée en arrière de l'enfant, paisible, discrète, comptant ses paroles, mesurant scrupuleusement ses interventions, afin de le laisser agir dans le calme et l'isolement, sans lesquels aucune concentration véritable n'est possible ; patiente dans l'attente des phénomènes spirituels qui se produiront en leur temps, si elle a placé l'enfant dans des conditions favorables à leur éclosion ; observatrice vigilante des réactions psychiques qui, variant d'un enfant à l'autre, pourraient être d'un si précieux apport à l'étude de la psychologie ; humble assez pour renoncer d'avance à toutes ses idées préconçues sur l'enfant, afin de l'accepter tel qu'il se présente, dans la seule vérité de son développement naturel.

Mme Montessori rêve pour ses directrices des *Case dei bambini* d'une préparation qui nous entraîne loin de l'opinion courante d'après laquelle on en sait toujours assez pour faire une bonne maîtresse d'école enfantine. Elle voudrait pour ces futures « observatrices de l'homme », ainsi qu'elle les appelle, une initiation à l'observation des formes les plus simples des êtres vivants, à la culture des plantes et à leur physiologie, à l'étude des lois générales de la biologie, non seulement par la théorie, mais par la pratique dans les laboratoires et au sein de la nature. L'enfant physique ne serait pas exclu de cette observation. Au contraire, la préparation la plus directe à leur tâche devrait être la connaissance des besoins physiques de l'enfant dès sa naissance. Cette connaissance ne consisterait pas seulement en un enseignement théorique de puériculture, mais en une pratique des petits enfants tendant à suivre directement leur croissance et à pourvoir à tous leurs besoins physiques.

De ce qui a été dit plus haut, il ne faudrait pas conclure que l'attitude de l'éducatrice montessorienne doit être uniquement passive et que ses seules qualités de patience, de silence et humilité suffisent, dans un milieu adapté, à entraîner spontanément l'enfant à la conquête de ses fins supérieures. Si les conditions ambiantes provoquaient automatiquement le déclenchement de toutes les possibilités bonnes de l'enfant, si la discipline intérieure était le fait initial et non le but à atteindre à l'école Montessori, le rôle de la maîtresse y deviendrait inutile. Mais il n'en est pas ainsi, car, pour quelques enfants qui entrent à l'école déjà en voie d'ordonnance psychique et s'y concentrent spontanément dans les exercices d'autoéducation, il en est beaucoup d'autres qui y arrivent dans un état de désordre intérieur dont il faut commencer par les aider à sortir pour les orienter peu à peu vers la discipline personnelle, seule synonyme de la liberté au sens où l'entend Mme Montessori. Ce sont les instables, les capricieux, les indolents qui touchent à tout sans s'arrêter à rien, saisissant toutes les occasions de créer le désordre et d'échapper à l'influence de l'adulte.

C'est à ceux-là tout spécialement que la maîtresse servira de guide. Loin d'accepter leurs polissonneries comme manifestations de la liberté sacro-sainte et de s'anéantir elle-même dans l'attente béate des phénomènes psychiques du miracle qui viendra replacer ces petits dévoyés sur le droit chemin, elle proscriera d'emblée, c'est Mme Montessori qui l'ordonne, toute action mauvaise pour n'autoriser que ce qui peut être utile à l'enfant lui-même et à son entou-

rage. Par une vigilance active, une préoccupation de tous les instants, par des occasions journalièrement renouvelées de créer en eux l'ordonnance et le calme, elle libérera peu à peu leur esprit du chaos, jusqu'au jour où le phénomène de concentration spontanée que Mme Montessori considère comme le point de départ de l'autoéducation s'étant produit, ils se fixeront d'eux-mêmes sur les exercices et pourvoiront désormais seuls aux besoins de leur propre développement.

Une « présence » réelle et toujours agissante dans le milieu où l'enfant vient « agir en homme » pour « former l'homme », un « cœur » pour l'aimer tel qu'il est, une « intelligence » pour accepter qu'il ne soit rien d'emblée, mais qu'il ait tout à développer, une « observatrice », une « psychologue » pour distinguer les tendances bonnes des mauvaises, la paresse de l'oisiveté, la sagesse de l'immobilité, etc., une « volonté » pour s'opposer catégoriquement au mal et n'encourager que le bien, un « guide » sur le chemin qui monte, une « aide » à qui vacille, voilà ce qui nous paraît être pour Mme Montessori l'idéal de l'Éducatrice.

A. BELLON.

CONTE DE NOËL

L'OGRE QUI JOUAIT AUX JONCHETS

Il était une fois un ogre géant, terrible, qui vivait dans un immense château bâti au milieu de la vallée. Tous les hommes devaient passer devant sa demeure pour aller jusqu'au palais du roi, perché sur un rocher au sommet de la vallée. Et tous étaient remplis de terreur à cause de l'ogre et couraient aussi vite qu'ils pouvaient pour le dépasser. Et quand ils se hasardaient enfin à regarder derrière eux, ils pouvaient voir l'ogre assis sur le mur de son château. Et il les grondait de façon si terrifiante qu'ils se remettaient bien vite à courir plus vite qu'ils n'avaient jamais couru. Car l'ogre avait une tête aussi large qu'un baril et ses grands yeux noirs étaient cachés sous de longs sourcils embroussaillés. Et quand il ouvrait sa bouche, les gens pouvaient voir qu'elle était bien garnie de dents, et ainsi ils couraient plus vite que jamais, sans plus s'occuper de quoi que ce soit d'autre.

Et le roi désirait se débarrasser de l'ogre et il envoya ses gens pour chasser l'ogre et démolir son château, mais l'ogre les gronda de façon si terrible que leurs dents commencèrent à tomber et ils s'en retournèrent disant que jamais plus ils ne s'aviseraient de combattre une aussi horrible créature.

Alors Roger, le fils du roi, monta sur Hurricane, son cheval noir et se dirigea contre la porte du château de l'ogre et frappa violemment contre cette porte avec son glaive de fer. Alors la porte s'ouvrit et l'ogre sortit et saisit Roger d'une main et le grand cheval noir de l'autre et frotta leurs têtes l'une contre l'autre, ce qui les rendit toutes petites. Ensuite, il les jeta par-dessus la muraille dans le jardin de l'ogre. Ils rampèrent par une fente de la barrière et tous deux coururent à la maison, Roger par un chemin et Hurricane par l'autre et jamais ils n'osèrent dire au roi ni à personne d'autre où ils avaient été ni ce que l'ogre leur avait fait, mais il se passa encore deux ou trois jours avant qu'ils ne reprissent leur taille.

Ensuite le roi envoya quelques hommes avec un canon pour abattre les

murailles du château de l'ogre. Mais l'ogre qui était assis sur la muraille prit dans sa main les boulets du canon et les rejeta sur le canon dont ils brisèrent les roues en dispersant tous les hommes. Et quand le canon résonna, l'ogre rugit si fort que toutes les fenêtres du palais du roi furent brisées et que la reine et les princesses descendirent à la cave pour se cacher parmi les barils de sucre et ils mirent du coton dans leurs oreilles jusqu'à ce que le bruit cessât. Et quoi que ce soit que les hommes essayassent de faire, toujours l'ogre faisait pire encore. Et, à la fin, plus personne n'osait passer par la vallée devant le château de l'ogre et personne n'osait le regarder de n'importe où parce que, lorsque l'ogre grondait, tous ceux qui le voyaient tombaient à terre remplis de peur et leurs dents commençaient à tomber, et quand l'ogre rugissait il n'y avait pas un homme qui pût le supporter.

C'est ainsi que le roi et tous ses gens se tenaient cachés dans les caves du château avec la reine et les princesses, les oreilles bien remplies de coton, et l'ogre grondait et rugissait et avait le chemin libre.

Mais il y avait un petit garçon du nom de Pennyroyal, qui soignait le cheval noir Hurricane, et il n'avait peur de rien parce qu'il était un petit garçon. Et le petit garçon dit qu'il voulait aller à l'ogre et le voir et lui dire de s'en aller. Et tous furent si étonnés qu'ils ne purent lui demander de ne pas aller. En sorte que Pennyroyal mit son chapeau, remplit ses poches de billes et prit son cerf-volant sous le bras, et descendit la vallée vers le château de l'ogre. L'ogre était assis sur la muraille et le regardait, mais le petit garçon n'avait pas peur, et ainsi l'ogre n'eut pas l'occasion de grogner. Puis Pennyroyal frappa à la porte et l'ogre l'ouvrit et regarda le petit garçon.

« S'il vous plaît, M. l'Ogre, puis-je entrer ? » dit Pennyroyal ; et l'ogre ouvrit la porte et le petit garçon commença à se promener autour du château, examinant toutes choses. Il y avait une chambre remplie d'os, mais l'ogre en eut honte et ne désira point que le petit garçon la vît. Alors, tandis que Pennyroyal ne regardait pas, l'ogre changea la chambre et la fit devenir plus petite, en sorte qu'au lieu d'une chambre pleine d'os ce ne fut plus qu'une boîte d'osselets. Et le grand éléphant qu'il avait là pour jouer devint un petit éléphant de sucre et le petit garçon le prit dans sa main et caressa ses minces défenses et fit un nœud de sa trompe. Et tout ce qui pouvait effrayer le petit garçon, l'ogre le fit petit et mignon en sorte qu'ils passèrent ensemble de bons moments.

Et petit à petit, l'ogre devint de plus en plus petit et il arracha sa vilaine vieille face, avec ses longues dents et ses sourcils embroussaillés et les jeta sur le sol et les couvrit avec une peau de loup. Ensuite il s'assit sur la peau de loup et le petit garçon s'assit à côté de lui sur le plancher et ils commencèrent à jouer aux osselets avec la boîte d'osselets qui avait été une chambre pleine d'os. L'ogre n'avait jamais été lui-même un petit garçon, ainsi les osselets étaient le seul jeu auquel il sût jouer. Et l'éléphant qu'il avait fait devenir petit se serrait entre eux deux sur le plancher. Et tandis qu'ils jouaient ensemble, le château lui-même devint petit et se rétrécit jusqu'à ce qu'il y eût juste assez de place pour eux et pour leur jeu.

Et en haut, dans le palais, quand l'ogre s'arrêta de rugir, les hommes du roi regardèrent au dehors et virent que le château de l'ogre avait disparu. Alors Roger, le fils du roi, appela Pennyroyal. Mais n'ayant pu le trouver,

il sella le cheval noir Hurricane et descendit la vallée jusqu'à l'endroit où s'était élevé le château de l'ogre. Quand il revint, il dit au roi que l'ogre et son château avaient disparu. Là où le château s'était élevé, il n'y avait plus qu'une tente sous le chêne, et dans la tente, il y avait juste deux petits garçons qui jouaient aux osselets, et, entre eux sur le sol gisait un éléphant de sucre candi.

C'était tout. Car le terrible ogre était de cette espèce d'ogres qui veulent faire aux gens juste ce que les gens leur font. Et il n'y a pas d'autre espèce d'ogres.

David Starr JORDAN

Du livre de « Knight and Barbara ».

Extrait de « Through the Gateway », vol. I.

(National Council for Prevention of War, Washington.)

(Traduit par Alice DESCOEUDRES.)

LES LIVRES

Pestalozzi et son temps. Publié à l'occasion du centenaire de sa mort par le Pestalozzianum et la Bibliothèque centrale de Zurich ; 1 vol. grand in-8° de 435 pages, relié toile, avec 149 illustrations en noir et 16 en couleurs, 25 fr. Edition Berichthaus, Zurich, et Payot, Lausanne.

Les ouvrages consacrés au grand Zuricois sont fort nombreux, surtout depuis le dernier centenaire ; mais un livre d'images pestalozziennes nous manquait encore. C'est ce livre d'images qui paraît aujourd'hui. Nous regrettons vivement que le peu de place dont nous disposons ne nous permette pas de parler longuement de cette œuvre magnifique. Le volume renferme une soixantaine de pages de texte et 165 illustrations réparties en douze chapitres : 1. *Portraits de Pestalozzi* ; 2. *Ancêtres et famille* ; 3. *Amis de jeunesse* ; 4. *Années d'apprentissage* ; 5. *Au temps du Neuhoj* ; *Au temps de l'Helvétique* ; 7. *Berthoud et Münchenbuchsee* ; 8. *Yverdon* ; 9. *Partisans et adversaires de la méthode* ; 10. *Endroits liés au sort de Pestalozzi* ; 11. *Manuscrits et documents* ; 12. *Imprimés*.

Rigueur historique, souci de beauté, perfection technique, tout fait de cette œuvre superbe le plus beau livre d'étrennes pour un maître d'école.

ALB. C.

PRIMES DE L'ÉDUCATEUR

Nous attirons l'attention de nos collègues sur les avantages que leur offrent, cette année encore, les *Primes de l'« Educateur »*. (Réd.)

TABLE DES MATIÈRES.

Articles de fond.

Baud, C. L'École de Varembe, 183. — *Bauer-Petitjean, L.* Orientation professionnelle et préparation du corps enseignant, 57. — *Bellon, A.* Les grands principes montessoriens et leur application à l'école enfantine, 371, 406. — *Bohnenblust, G.* Le monument du centenaire, 40. — *Bovet, P.* Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française, 81. Quelques problèmes psychologiques de l'éducation pour la paix, 145. En quoi consiste la grandeur de Pestalozzi, 241. L'éducation nouvelle à Locarno, 273. — *Bovet, P.* et *Chessex, A.* Dieu, Humanité, Patrie, 33. —